

**Organisme de remboursement (Sefri) :**

- Le Centre Ling Dao est enregistré au près du Sefri depuis **2024**. Seul les apprenants qui ont débutés à partir de cette année et des années suivantes (méthode Acupression et/ou le Tronc commun), peuvent bénéficier du remboursement.
- Le cours n'a pas débuté plus de sept ans avant l'examen
- Le montant total des frais de cours pris en considération dépasse CHF 1000.-
- Le/la candidat-e a payé lui-même/elle-même les frais des cours au prestataire
- Le/la candidat-e a son domicile fiscal en Suisse au moment de la décision concernant la réussite de l'examen fédéral
- La demande de subvention est transmise au plus tard deux ans après l'examen

Si toutes ces conditions sont remplies, la personne concernée peut transmettre une demande de subvention en suivant les étapes suivantes :

1. Inscription sur le portail en ligne du SEFRI : voir « Portail en ligne » sur le site du SEFRI <https://www.sbf.admin.ch/contributions>
2. Chargement des factures et des attestations de paiement.
3. Chargement de la décision d'examen (délivrée aux candidats par l'organe responsable de l'examen).

La demande sera alors vérifiée.

En cas de besoin, et à certaines conditions, il est possible de demander le versement de subventions partielles, avant l'examen fédéral (voir « Demande de subventions partielles avant l'examen fédéral – cas d'exception », rubrique « Participant-e-s » sur le site du SEFRI <https://www.sbf.admin.ch/contributions>). Toutes les informations relatives aux subventions fédérales pour les examens fédéraux se trouvent sur le site du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI : <https://www.sbf.admin.ch/contributions>